

Rapport de gestion des PTT : un coup de fil si facile... surtout dans les tunnels

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 953

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un coup de fil si facile... surtout dans les tunnels

(pi) La situation financière des grandes régies nationales se devine à la présentation de leur rapport de gestion. Alors que celui des PTT est imprimé sur papier glacé et ne lésine pas sur les graphiques et les photos en couleurs, les CFF se contentent d'une couverture ressemblant à un travail de dessin technique d'un de leurs apprentis, de papier mat et de photos noir-blanc. Les premiers sont largement bénéficiaires et se paient le luxe d'alimenter annuellement la caisse fédérale (170 millions pour 1988) alors que les déficits des seconds sont connus de tous.

La bonne santé financière des PTT permet donc à la régie de se tenir à jour en matière de nouveaux équipements. Et si le virage de la télématique a été raté (voir encadré), celui du téléphone mobile est soigneusement préparé afin

d'anticiper la demande. Ainsi, «*l'extension du NATEL C s'est déroulée selon le plan prévu. Les PTT ont même pu raccourcir les délais dans quelques régions.*» Ce sont 100'000 raccordements qui étaient disponibles à fin 1988 alors que 30'768 étaient attribués à la même date; c'est dire si la réserve est grande. On nous apprend également que la troisième phase d'extension 1989/90 permettra d'étendre la couverture à 90% des régions habitées du pays et que ce sont 250 à 300'000 raccordements qui pourront être offerts. Et même, «*les plus longs tunnels seront largement desservis.*»

Les PTT respectent-ils la loi?

La sollicitude des PTT pour ce gadget

qu'est le téléphone mobile pose pourtant certains problèmes, notamment au niveau de la sécurité. La Loi sur la circulation routière (LCR) stipule en effet que le conducteur doit vouer toute son attention au trafic. La conduite et une conversation téléphonique sont-elles compatibles? Et la desservance des longs tunnels est-elle vraiment judicieuse? Deux questions que les PTT ignorent, comme d'ailleurs le Parlement qui n'en a pas fait état dans la révision en cours de la LCR. Quant au téléphone dans les trains, basé sur le système NATEL B, l'équipement des tunnels n'est pas évoqué dans les «grands projets»; son petit frère NATEL C profitera pour sa part de 150 millions d'investissements en 1989.

Moins de lignes que d'abonnés

La dynamique et l'anticipation des besoins semblent ne pas être aussi présents dans d'autres domaines; peuvent en témoigner les personnes et entreprises de plus en plus nombreuses qui se trouvent dans l'attente d'un raccordement téléphonique. Elles étaient 7931 à fin 1988 à patienter depuis au moins 3 mois, soit 2962 de plus qu'un an auparavant. Si dans 2225 cas le retard était, selon la régie, imputable au client lui-même, dans 5706 cas, ce sont les PTT ou les installateurs-concessionnaires qui étaient fautifs. Motifs invoqués: l'explosion de la demande pour les téléfax et la transmission de données, deux services qui exigent, chez le client, une ligne séparée de celle du téléphone. Il n'empêche que certains auront du mal à comprendre que le réseau NATEL dispose de près de 70'000 raccordements de réserve et qu'il en manque pour les bons vieux appareils à fil... Le développement des téléfax, qui a passé de 20'000 appareils en service à fin 1987 à 40'000 une année plus tard, était pourtant prévisible. Et l'absence d'un téléphone dans un bureau ou un appartement se fait plus cruellement sentir que dans sa voiture.

Les PTT avaient prévu que les propriétaires de BMW et de Mercedes souhaiteraient s'équiper d'un téléphone; ils n'ont pas pensé que la densification de l'habitat prônée par les nouvelles théories sur l'aménagement du territoire et l'implantation de petites et moyennes entreprises en dehors des centres nécessiteraient de nouvelles lignes. ■

En lisant le rapport

Télématique. Si le nombre d'abonnés au Vidéotex augmente, passant de 7635 à 14'474, ce n'est pas encore le boom qu'ont connu nos voisins français il y a maintenant plusieurs années. C'est que les fournisseurs d'information ne semblent pas faire confiance aux PTT: ils n'étaient que 332 à fin 1988 pour les trois régions linguistiques, soit une vingtaine de plus qu'une année auparavant... Autant dire que le Vidéotex n'est pas encore le fournisseur interactif et universel d'informations qu'il devrait être. Ceux qui se laisseront tenter par les terminaux loués à des prix d'appel risquent bien d'être déçus.

A propos, n'est-il pas indécent de louer un terminal Vidéotex avec écran noir-blanc et téléphone intégré moins de 10 francs, alors que le Portatel, appareil téléphonique sans cordon, coûte la bagatelle de 26 francs par mois?

Le tour de Suisse des ondes courtes. On sait que les PTT souhaitent installer des émetteurs à ondes courtes pour

la diffusion des programmes de Radio Suisse Internationale. Après avoir abandonné un site prévu dans le canton de Berne en raison d'oppositions locales, les PTT ont débarqué dans le Jorat avec leurs grands souliers (DP 931). Mais là-aussi, les habitants sont réticents, d'autant plus qu'ils subissent déjà les nuisances de l'émetteur de Sottens, qui perturbe la réception de la télévision et le fonctionnement des appareils contenant de l'électronique notamment. Le rapport de gestion nous apprend que «*parallèlement aux efforts déployés dans le canton de Vaud, les PTT ont engagé des négociations avec des communes jurassiennes et leur gouvernement cantonal.*»

La Suisse doit-elle vraiment se payer le luxe d'une diffusion planétaire directe pour les auditeurs (au fait, sait-on combien ils sont?) de Radio Suisse Internationale? Ou la location de droits d'émission sur des émetteurs existant à l'étranger, certes moins sûre, n'est-elle pas suffisante?